



SNUipp 68-FSU

19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61

E-Mail : snu68@snuipp.fr

Jeudi 11 mars 2010

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant :

<http://68.snuipp.fr/spip.php?article1407>

si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

Syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

[Le bulletin d'adhésion 2009- 2010 en lien ici](#)

SOMMAIRE

1) Le sondage de la semaine :

2) Tous en grève le mardi 23 mars pour défendre nos Retraites et la Fonction Publique !

3) Le scandale de la semaine : des jeunes retraités et des étudiants vont remplacer les enseignants

4) DT-Ulysse ou l'art de faire compliquer !

5) Mouvement 2010 : le document synthétique de l'IA sur les règles du mouvement

6) Eléments pour comprendre le débat des Retraites

7) EVS : des précisions pour l'Education Nationale

1) Le sondage de la semaine :

D'après un sondage BvA, France info, les échos, 63 % des Français pensent que

« Le maintien de l'âge de départ à la retraite à 60 ans est un acquis social sur lequel il ne faut pas revenir »

2) Tous en grève le mardi 23 mars pour défendre nos Retraites et la Fonction Publique !

[La déclaration d'intention du SNUipp à envoyer à l'IEN \(fax ou courrier\) avant le samedi 20 mars minuit.](#)

[La liste des coordonnées des IEN avec les fax etc...](#)

[Une affiche pour la salle des maîtres](#)

**Assemblée générale FSU à 15h
local FSU 19 boulevard Wallach MULHOUSE**

Manifestation : 16h30, place de la bourse, MULHOUSE

3) Le scandale de la semaine : des jeunes retraités et des étudiants vont remplacer les enseignants

Des jeunes retraités et des étudiants pourraient être sollicités pour remplacer les enseignants absents, annonce le ministre de l'Education nationale Luc Chatel dans un entretien publié mardi 09 mars par Le Parisien-Aujourd'hui en France.

Il estime que pour être plus efficace, le système devrait mettre en place un fichier de contractuels associés.

"Pour mieux pallier les absences de courte durée, chaque rectorat devra constituer un vivier supplémentaire de contractuels associés", explique-t-il.

Il dit penser à "des personnes qui auront déjà été vues par les inspecteurs et dont on sait qu'on pourra les appeler au pied levé, pour un ou trois jours, de jeunes retraités de l'Education nationale, des étudiants qualifiés ou adultes diplômés".

Cette mesure fait partie d'un plan plus général que le ministre devait présenter ce mardi aux recteurs. Chaque chef d'établissement devra désigner un "pilote" chargé du problème des remplacements, dit-il.

Il estime que 50.000 des 857.000 professeurs sont des remplaçants titulaires et que 10% d'entre eux dans le primaire et 20% dans le secondaire ne sont pas assez utilisés.

La position du SNUipp

Remplacer au pied levé un enseignant dans une classe de maternelle ou de CM2 ne s'improvise pas : cela demande connaissance des niveaux, de la gestion d'une classe et professionnalisme !

Le SNUipp s'est exprimé fortement après les propos tenus sur le remplacement des enseignants absents par Luc Chatel et dénonce une irresponsabilité totale !

Le SNUipp dénonce vigoureusement l'utilisation d'étudiants comme moyen de remplacement et demande au ministre la fin de ce dispositif et la création de postes nécessaires pour répondre à ces besoins de remplacements .

Laisser croire que les titulaires remplaçants sont inactifs et que certains sont non employés est une imposture ! L'alternative proposée est de ne recruter que pour les périodes les plus critiques et ensuite de jeter les personnels comme des 'kleenex' usagés.

L'utilisation de retraités alors que la France a deux millions de chômeurs et que le nombre de recrutés est insuffisant et laisse en 2009 - et laissera en 2010 - des postes sans enseignants est une vraie provocation. Quant à utiliser des étudiants sans formation professionnelle [...] ce sont les élèves qui seront pénalisés, quand le ministre fait croire que ces étudiants pourraient assurer un enseignement de qualité dans la poursuite de l'activité pédagogique assurée par l'enseignant qu'ils remplacent.

4) DT-Ulysse ou l'art de faire compliquer !

Depuis le 1^{er} mars, la nouvelle application informatique concernant la gestion des frais de déplacement est mise en place dans notre département. Elle concerne tous les collègues qui se déplacent dans le cadre de leur mission (RASED, CPC, postes fractionnés, collègues convoqués à diverses réunions,...). Les frais de stage de formation continue n'en font pas partie, une autre application informatique leur sera réservée...

Pour se faire rembourser de leur frais, les collègues itinérants devront utiliser cette application. Le SNUipp 68 l'a essayé et le moins que l'on puisse dire est qu'elle est très longue d'utilisation. Alors qu'il fallait 1 minute pour remplir une feuille de remboursement traditionnelle, sur l'application, il faut presque une demi-heure. De plus sa complexité va en faire reculer plus d'un. (Ne vous inquiétez pas une notice de 11 pages est là pour tout expliquer !!!).

Le SNUipp ne peut que condamner cette lourdeur qui va à l'encontre d'une simplification des démarches administratives des collègues. Néanmoins, selon les dires des services académiques, cette application devrait permettre des remboursements plus rapides... on attend pour voir.

5) Mouvement 2010 : le document synthétique de l'IA sur les règles du mouvement

Attention, il s'agit d'un document explicatif sur les règles du mouvement émanant de l'IA. La première colonne correspond aux demandes ministérielles, la deuxième colonne sont les règles du mouvement de l'an dernier (année 2009) et la troisième colonne les changements pour cette année (année 2010).

[Le document en cliquant ici](#)

6) Eléments pour comprendre le débat des Retraites :

La retraite à 60 ans, à taux plein, est possible !

par

- ▶ Leila CHAIBI (co-présidente de la Fondation Copernic),
- ▶ Gérard FILOCHE (CN du PS, Fondation Copernic, inspecteur du travail),
- ▶ Willy PELLETIER (sociologue à l'université de Picardie, coordinateur général de la Fondation Copernic)

[Texte au format PDF](#)

7) EVS : des précisions pour l'Éducation Nationale

Une instruction de la DGESCO est sortie le 14 janvier 2010 sur la mise en oeuvre du contrat unique d'insertion (CUI) dans l'éducation nationale.

Principaux changements:

- Le CAE-CUI peut être conclu à durée indéterminée mais pas dans l'éducation nationale où "cette possibilité doit être écartée".
- Le contrat est conclu pour une durée minimale de 6 mois et renouvelable dans la limite de 24 mois (au lieu de 36mois pour les CAV précédents). Dans certains cas (voir circulaire SNUipp précitée), cette durée peut être portée à 60mois.
- La durée hebdomadaire de travail est limitée à 20h, mais il y a la possibilité de moduler ce temps de travail sur tout ou partie de la période couverte par le contrat, sans être supérieure à la durée légale. Cette modulation doit figurer au contrat. Ainsi, les CAV qui seront renouvelés en cours d'année scolaire ou fin juin 2010 le

seront sous cette nouvelle formule mais avec une durée hebdomadaire de travail identique à la précédente soit 26h et d'une durée totale du contrat qui devra prendre en compte la durée du contrat précédent.

- Une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) doit être signée préalablement entre le département et l'état. Le salarié doit bénéficier d'un référent chargé d'assurer le suivi de son parcours d'insertion mais également d'un tuteur désigné par l'employeur" parmi les salariés qualifiés et volontaires pour assumer cette fonction". Le rôle du tuteur sera précisé ultérieurement par le ministère chargé de l'emploi.
- Les actions de formation en faveur des salariés doivent être encouragées et développées d'autant plus que la demande de prolongation des contrats par l'employeur motivée et accompagnée d'une attestation d'expérience professionnelle et d'une liste des actions de formation envisagées.

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>